

## Les premières chartes des parcs nationaux approuvées

Montpellier, le 11 janvier 2013.

Parcs nationaux de France (PNF) se félicite de l'approbation des chartes des Parcs nationaux des Pyrénées, des Ecrins et du Mercantour, dont les décrets d'approbation ont été publiés le 30 décembre 2012 au Journal Officiel.

Après avoir obtenu un avis favorable du Conseil d'Etat, les décrets validant ces chartes ont été signés par la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Delphine BATHO et par le Premier Ministre, Jean-Marc AYRAULT.

Cette approbation représente une étape importante dans la mise en œuvre de la loi de réforme des parcs nationaux du 14 avril 2006. Cette loi prévoit une délibération des communes sur leur adhésion à la charte approuvée. L'ensemble des communes de l'aire optimale d'adhésion de ces trois parcs nationaux vont donc être invitées prochainement à se prononcer sur leur adhésion.

Les chartes des autres parcs nationaux seront finalisées dans le courant du premier semestre 2013, la charte Parc national des Calanques ayant été mise en place lors de sa création.

### Les parcs nationaux français

La France compte aujourd'hui 10 parcs nationaux : la Vanoise, Port-Cros, les Pyrénées, les Cévennes, les Ecrins, le Mercantour, la Guadeloupe, La Réunion, le Parc amazonien de Guyane et les Calanques. Ces territoires participent de l'identité culturelle de la Nation au même titre que les équipements culturels les plus prestigieux. Ils jouissent auprès de tous les publics d'une valeur symbolique très forte. Reconnus au niveau international comme des territoires d'exception, ils offrent une combinaison d'espaces terrestres et maritimes remarquables et un mode de gouvernance et de gestion qui leur permettent d'en préserver les richesses.

En 2013, les parcs nationaux de la Vanoise et de Port-Cros célèbrent leur cinquantième anniversaire, celui des Ecrins son quarantième.

### A propos de

PNF, basé à Montpellier, est un établissement public de l'Etat. Sa vocation est de créer du lien entre les établissements publics des parcs nationaux, de renforcer leur culture commune, de les promouvoir aux niveaux national et international et de contribuer à la qualité de leur gestion.

[www.parcnationaux.fr](http://www.parcnationaux.fr)

Contact presse : Stephan Corporon  
Tél : +33 (0)4 67 41 82 13  
[stephan.corporon@parcnational.fr](mailto:stephan.corporon@parcnational.fr)

Parcs nationaux de France  
Château de La Valette  
1037 rue Jean-François Breton - 34090 Montpellier

